

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du vendredi 9 juin 2023

Sous la présidence de Madame le Maire **Martine DUMONT**

Conseillers municipaux présents :

Mesdames : Marina VIDAL DA GAMA et Sandrine DEVEAUD

Messieurs : Christian MARCOU, Philippe SIMON, Jean-Marc POUGET, Jean-Pierre BERGEAL, Loïc COUDERT

Conseillers municipaux excusés :

Jean-Marc PIESSET – Pas de pouvoir donné

Antoine PERRIER – Pas de pouvoir donné

Début de séance 19h00

Le secrétaire de séance nommé pour ce Conseil Municipal est Sandrine DEVEAUD

Lecture du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2023

Délibérations

1 - Subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Donzenac

Eu égard aux services rendus, à l'efficacité des actions menées, Madame le Maire propose au conseil municipal le versement d'une subvention d'un montant de 200 €

→ Approuvé à l'unanimité

2- Aliénation des chemins ruraux : Conclusion de l'enquête publique

Madame le Maire rappelle qu'il a été donné un avis favorable aux requêtes de Mr Serge DUFOUR, Mr et Mme Jean-Paul VIGNAL, Mr et Mme Christophe NOILLETAS concernant leur souhait d'acquisition des chemins ruraux au Bois Lachaud, à la Malignie et à Peyrat. La procédure réglementaire a été respectée : prise d'un arrêté nommant Mr Fabrice Bargerie comme commissaire enquêteur, celui-ci a fait part au terme du délai légal de son avis favorable pour la vente des trois chemins concernés.

→ Approuvé à l'unanimité

3- Aliénation des chemins ruraux- Fixation du prix de vente

Madame le Maire informe que la procédure réglementaire concernant l'aliénation des chemins ruraux du Bois Lachaud, de la Malignie et de Peyrat est close, que les conclusions de l'enquête publique viennent d'être acceptées par délibération N°022 2023.

La dernière étape avant rédaction des actes de vente est la fixation du prix au mètre carré. Elle propose 1€/m², incluant la valeur du m² des terres agricoles ainsi que la proratisation des coûts de publicité et des honoraires du Commissaire Enquêteur, ces frais ayant fait l'objet d'une avance par le budget de la commune.

→ Approuvé à l'unanimité

4- Travaux de voirie 2023 : Choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle au CM l'opération de réfection de la voirie communale, budgétée au BP 2023. Maître d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage ont été confiées à Corrèze ingénierie.

La consultation des sociétés (TP Eurovia, POUZOL et DEVAUD), en procédure simplifiée, a démarré le 10 mai 2023 pour remise d'offre au 31 mai 2023. Seule l'entreprise POUZOL TP a fait une offre, analysée au plan financier comme au plan technique par Mr COUAILLAC de Corrèze Ingénierie. La note technique est de 7,05/10 et l'offre est compatible avec les sommes allouées au budget 2023.

Madame le maire propose que ne soit retenue que la tranche ferme pour un montant de 42 705,25 € HT

Madame le Maire propose au CM de sélectionner l'entreprise POUZOL TP pour la réalisation de ces travaux et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ce marché.

Validation et Autorisation → Approuvé à l'unanimité

5- Tarifs de location de la Halle

Suite à de longues discussions, il est proposé, pour la période estivale de l'année en cours, de ne pas rendre payante l'utilisation de la halle sauf pour la Brasserie HV, organisatrice de « Fiesta St Pa », à compter du 28 juin tous les vendredis soirs durant l'été, celle-ci à compter du 28 juillet devra s'acquitter d'une somme de 100 € par soirée incluant l'utilisation de la Halle et la consommation d'électricité

Une réflexion sur les modalités et coûts sera menée pour l'avenir.

→ Approuvé à l'unanimité

6- Subvention au Club des Mille Fleurs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 24 mars 2023 ont été votées les subventions allouées aux associations. Le Club des Mille fleurs n'avait pas à cette date constituer de bureau. Le 12 mai 2023 s'est tenue une nouvelle AG au cours de laquelle des candidatures ont permis de mettre en place le dit "Bureau".

Madame le maire propose de verser une subvention de 200 € au Club des Mille Fleurs.

→ Approuvé à l'unanimité

7- Subvention à Familles Rurales : Association du Plateau

Madame le Maire indique au CM que, faisant suite à la demande d'activités nouvelles de la part de plusieurs administrés, Famille rurale a accepté d'intégrer notre commune comme étant le site de plusieurs ateliers : Art Floral, Théâtre.

Madame le maire propose de voter une subvention de 250 €. Le montant étant annuel, le CM demande à voter une subvention de 200€. Vote demandé pour 200€

→ Approuvé à l'unanimité

8- Sollicitation de l'arrêté de subvention auprès du CD (CSC 2023-2025, Année 2023) concernant les travaux de réhabilitation de l'école

Madame le Maire rappelle que le CD de la Corrèze a prévu d'accorder une aide d'un montant maximal de 2 500 € (25% de 10 000€ HT) pour l'opération "Réhabilitation des bâtiments scolaires" en année 2023. Le montant du devis présenté par EURL VIGNERON Peinture s'élève à 8 205€ HT. Elle demande au CM de l'autoriser à solliciter l'arrêté de subvention au CD pour un montant de 2051€. Reste à charge pour la commune 75% soit 6 154 €

→ Approuvé à l'unanimité

9- Sollicitation des arrêtés de subvention auprès du CD : tranches de voirie (2022-2023-2024)

Madame le Maire rappelle aux membres du CM que les travaux prévus sur l'exercice 2023, programme de réfection et d'entretien de la voirie vont débuter prochainement. L'offre faite par l'entreprise POUZOL TP (19190 Aubazine) pour un montant de 42 705,25€HT a été acceptée. Le montant des honoraires de Corrèze ingénierie s'élèvera à 2 388,29 €HT (étude et suivi des travaux).

MONTANT DES TRAVAUX HT et Corrèze Ingénierie	49 093,54€
Conseil Départemental / 3 tranches de voirie	18 000,00€
DETR 35%	15 782,74€
Autres subventions	0€
Reste à charge pour la commune 25%	11 310,80€

→ Approuvé à l'unanimité

10-Sollicitation d'un Arrêté d'attribution d'une subvention « Amendes de police » dans le cadre des travaux de mise en accessibilité aux abords de l'étang

Madame le Maire précise que ces travaux sont en voie d'achèvement. Dans ce cadre elle demande à être autorisée à solliciter un arrêté octroyant une subvention de type « Amende de police » d'un montant tel qu'indiqué dans le tableau (ci-dessous)

ESPACES PUBLIC HORS BOURG	49 080,25 €HT	
Conseil Départemental Contrat 2023 25%		12 270€
DETR Espaces publics hors AB 35% minoré		17 178€
Amendes de Police 20%		9 816€
TOTAL 80%		39 264,25 €
RESTE A GHARGE DE LA COMMUNE 20%		9 816,00 €

→ Approuvé à l'unanimité

DIVERS :

- ✓ Organisation du planning « pêche » à compter du 1^{er} juillet 2023, programmé du 1er juillet jusqu'au 30 septembre.
- ✓ Madame le Maire indique que dans le cadre de la loi NOTRe, la gestion du réseau des eaux pluviales sera dans un temps assez proche confié aux EPCI. C'est donc la CABB qui assurera tout ou partie de cette gestion sur notre commune (les modalités ne sont pas totalement définies à ce jour). Cette nouvelle donne impactera nécessairement à la baisse le montant des compensations que nous versent l'Agglo.
- ✓ Centre de Loisirs : seuls 5 CLSH de la CABB sont gérés par l'Agglo, les autres étant en gestion communale, il est proposé aux communes concernées d'en prendre la responsabilité à horizon 2024. Saint-Bonnet-L'Enfantier fait partie des 5 communes et nous sommes associés à cette structure au regard du RPI. Diverses réunions de travail vont être organisées.
- ✓ Le SIRTOM offre à notre commune un nouveau lot de colonnes semi-enterrées, elles seront installées près du lac à l'automne.

Fin de séance :22H40